



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-019-2020-01

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2020

Sommaire

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris

IDF-2020-01-09-012 - ARRETE portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (5 pages) Page 3

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2020-01-14-005 - ARRETE n° 2020-5 Portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (8 pages) Page 9

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-01-15-001 - Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages) Page 18

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

IDF-2020-01-14-013 - Décision n° 2020 - 01 portant subdélégation de signature en matière administrative (4 pages) Page 23

IDF-2020-01-14-014 - Décision n° 2020 – 02 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages) Page 28

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2020-01-14-012 - Arrêté portant délégation de signature à , Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, en matière administrative (4 pages) Page 33

IDF-2020-01-14-010 - Arrêté portant délégation de signature à M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France, en matière administrative (3 pages) Page 38

IDF-2020-01-14-011 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Ile-de-France, en matière administrative (4 pages) Page 42

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de
Paris

IDF-2020-01-09-012

ARRETE

portant subdélégation de signature du Directeur
interrégional
des services pénitentiaires de Paris



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES

ARRETE

portant subdélégation de signature du Directeur interrégional
des services pénitentiaires de Paris

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice;

Vu l'arrêté JUSE 9740008A du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté JUSE 0240090A du 21 juin 2002 relatif à la déconcentration de la gestion de certains actes de gestion de personnels des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté JUSE 0640012A du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la Justice du 23 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Laurent RIDEL en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1^{er} novembre 2016;

Vu l'arrêté du Directeur de l'administration pénitentiaire du 23 novembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent RIDEL, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris;

1.

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service;

Vu la circulaire n°001108 du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté du 18 juillet 2019, portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est abrogé;

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent RIDEL, subdélégation de signature est donnée à:

- Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur fonctionnel, adjoint au directeur interrégional,
- Madame Julie LATOU, directrice des services pénitentiaires, secrétaire générale
- Madame Sylvie PAUL épouse ARTHOZOUL, directrice des services pénitentiaires
- Madame Ingrid CHEMITH, directrice des services pénitentiaires
- Madame Marie DIAS épouse BOXBERGER, attachée d'administration
- Monsieur Thierry DEGRUELLE, attaché principal d'administration,
- Madame Isabelle MAJEWSKI épouse BREANT, attachée d'administration
- Monsieur Nestor Felipe AYALA CAMACHO, attaché d'administration
- Madame Hélène KAVALLIAUSKAS, attachée d'administration
- Monsieur Alain LAPORTE, secrétaire administratif
- Madame Nassyra CISSE épouse HOMASSEL, secrétaire administrative
- Madame Asmine ASSOUMANY, secrétaire administrative
- Madame Ghizlane RAZZAKH, secrétaire administrative
- Madame Julie BOISSINOT, directrice des services pénitentiaires
- Monsieur José BROWN, lieutenant pénitentiaire

Pour:

- Tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

Article 3

Subdélégation est également donnée à :

Monsieur Bruno CLEMENT	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	MA Paris la Santé
Monsieur François TROUFLAUT	directeur des services pénitentiaires	MA Paris-La Santé
Madame Carine JONROND	directrice des services pénitentiaires	MA Paris-La Santé
Monsieur Patrick HOARAU	directeur des services pénitentiaires hors classe	CD Melun
Madame Sabine DEVIENNE	directrice des services pénitentiaires	CD Melun
Monsieur Pascal SPENLE	directeur des services pénitentiaires hors classe	CP Meaux-Chauconin
Madame Morgane BOYTHIAS	directrice des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Monsieur Didier MECREANT	attaché d'administration	CP Meaux-Chauconin
Madame Nathalie FAUSTIN ép. CATALDO	directrice des services pénitentiaires hors classe	CP Réau
Madame Marie DEYTS	directeur des services pénitentiaires hors classe	CP Réau
Madame Audrey CHARLES	attachée d'administration	CP Réau
Monsieur Jean-Pierre OMODEI	commandant pénitentiaire	CSL Melun
Monsieur Fabrice DEL-REY	major pénitentiaire	CSL Melun
Madame Odile CARDON	directrice des services pénitentiaires hors classe	MA des Yvelines
Monsieur Alexandre HERVY	directeur des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Madame Valérie BARBE épouse HAZET	directrice des services pénitentiaires hors classe	MC Poissy
Madame Roxane CENAT	directrice des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Fanny VILLENEUVE	attachée d'administration	MC Poissy
Madame Nathalie JAFFRE	directrice des services pénitentiaires hors classe	EPM Porcheville
Monsieur Geoffrey COULIER	directrice des services pénitentiaires	EPM Porcheville

2.

Monsieur Kamal ABDELLI	commandant pénitentiaire	MA Versailles
Madame Christelle DELOZE	capitaine pénitentiaire	MA Versailles
Madame Nadine PICQUET	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Madame Isabelle BRIZARD	directrice des services pénitentiaires hors classe	MA Fleury-Mérogis
Madame Aline FOUQUE épouse LACOURT	directrice des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Vincent VIRAYE	capitaine pénitentiaire	CSL Corbeil
Monsieur Rémi LAVERGNE	major pénitentiaire	CSL Corbeil
Madame Anne ROUVILLE épouse DROUCHE	directrice des services pénitentiaires hors classe	MA des Hauts de Seine
Monsieur Ivan GOMBERT	directeur des services pénitentiaires	MA des Hauts de Seine
Madame Maryline BAYE	attachée d'administration	MA des Hauts de Seine
Madame Anne-Lise MAISONNEUVE	directrice des services pénitentiaires hors classe	MA Seine Saint-Denis
Monsieur Orlando DE OLIVEIRA COUTO	directeur des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Madame Chantal GERARD épouse REBILLARD	attachée d'administration	MA Seine Saint-Denis
Monsieur Elphège ZAMBA	commandant pénitentiaire	CSL Gagny
Monsieur Albert MENDY	major pénitentiaire	CSL Gagny
Monsieur Jimmy DELLISTE	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Claire NOURRY	directrice des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Anne DELAUNE épouse BALLION	attachée principal d'administration	CP Fresnes
Monsieur Olivier REILLON	directeur des services pénitentiaires hors classe	EPSN Fresnes
Madame Véronique DREVET ép. BOITEUX	attachée principale d'administration	MA du Val d'Oise
Madame Claire SAVIGNAT ép. MERIGONDE	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 75
Madame Anne LURO	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 75
Madame Sylvie HORVILLE	attachée d'administration	SPIP 75
Monsieur Yannick LE MEUR	directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 77
Madame Cécile DURAND	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 77
Madame Sabrina M'HOUMADI	attachée d'administration	SPIP 77
Madame Jeannie NOAH épouse ALILI	directrice pénitentiaire d'insertion de probation hors classe	SPIP 78
Madame Carole SAMBUCINI	directrice pénitentiaire d'insertion de probation	SPIP 78
Monsieur Ahmed BELMOSTEFA	attaché d'administration	SPIP 78
Monsieur Franck SASSIER	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 91
Monsieur Fabien RECHOU	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 91
Madame Christine FRANCOIS MATHURIN	attachée d'administration	SPIP 91
Monsieur Laurent LUDOWICZ	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 92
Monsieur Jean-Pierre DUROU	attaché d'administration	SPIP 92
Madame Marie Rolande DUBARD ép. MARTINS	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 93
Madame Fanny-Jacqueline LAINE	attachée d'administration	SPIP 93
Madame Sophie BUROSSE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 94
Madame Nathalie PALMERI	attachée principal d'administration	SPIP 94
Madame Marie Pierre SENECAUX-BONAFINI	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 94
Madame Stéphanie BALDASSI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 95
Monsieur Dominique TANGUY	directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 95

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories:
 - Procès-verbaux d'installation;
 - Les congés annuels;
 - Les autorisations d'absence pour raisons familiales;
 - Les congés maternités et paternités;
 - Les décisions d'ouverture, de versements et d'autorisation du CET;
 - Les retenues sur traitement pour service non fait ou mal fait;
 - Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée et de toute autre indemnité;
 - Les décisions de demi-traitement;
 - Les décisions d'imputabilité et de non imputabilité en matière d'accident de service;
 - Les décisions d'octroi de cures thermales;
 - Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers;

Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait le 9 janvier 2020
Le directeur interrégional des services
Pénitentiaires de Paris
Signé
Laurent RIDEL

Téléphone : 01 46 15 91 00
Télécopie : 01 47 02 25 40

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2020-01-14-005

ARRETE n° 2020-5

Portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan
RUDANT,

Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la
consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

PRÉFET DES YVELINES

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

ARRETE n° 2020-5

Portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT,
Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Île-de-France

Vu le code du commerce ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administrative territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu le décret 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'état dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Jacques BROT, en qualité de préfet des Yvelines ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 septembre 2019 nommant Madame Anne GRAILLOT directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale des Yvelines à compter du 1er octobre 2019.

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2019 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à compter du 1er janvier 2020,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2020 par lequel le Préfet des Yvelines a délégué sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à Mme Anne GRAILLOT, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Yvelines, à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile-de-France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet des Yvelines :

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire	
	Etablissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile	article L7422-2 du code du travail	
	Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile	articles L7422-6 à L7422-7 et L7422-11 du CT	
	Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés	article L3141-23 du CT	
	Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	articles L3232-7, L3232-8, R3232-3 et R3232-4 du CT	
Salaires & conseillers des salariés	Décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	articles L3232-7, L3232-8, R3232-6 du CT	
	Arrêté fixant la liste des conseillers des salariés	Article D1232-4 et 5 du CT	
	Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié	articles D1232-7 et 8 du CT	
	Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission.	article L1232-11 du CT	
	Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés	article D3141-11 du CT	
	Jeunes de moins de 18 ans	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance	Articles L4153-6, R4153-8 et R4153-12 du CT ; article L2336-4 du code de la santé publique
		Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode	article L7124-1 du CT
Délivrance, renouvellement, retrait, suspension de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants		articles L7124-5 et R7124-1 du CT	
Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant, employé		article L7124-9 du CT	

	dans les spectacles, les professions ambulantes ou comme mannequin dans la publicité et la mode, entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement	
	Convention conclue avec des entreprises de - de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en terme d'égalité professionnelle	article R1143-1 du CT, D1143-2 et suivants du CT
	Conventions FNE, notamment : d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, de congé de conversion, de cellule de reclassement, de formation et d'adaptation, cessation d'activité de certains travailleurs salariés	articles L5111-1 à 3, L5123-1 à 41, L1233-1-3-4, R5112-11, et L 5124-1, R5123-3 et R5111-1 et 2 du CT, circulaire DGEFP 2011/12 du 01/05/2011, instruction DGEFP/MADE/2016/66 du 8 mars 2016
	Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi	articles L5121-4 et 5 et R5121-14 à 18 du CT
	Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC	articles L5121-3, R5121-14 et R5121-15 du CT
Emploi	Décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L2242-16 et 2242-17CT	Articles D2241-3, D2241-4 et L2242-16 et 17 du CT
	Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation	Articles L1233-84 à L1233-89, D1233-37, D1233-38, D1233-45 et D1233-46 du CT
	Dispositif « Nouvel accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise (NACRE) »	Articles L5141-2 à L 5141-6 ; R 5141-1 à R5141-34 du CT ; circulaire DGEFP 2008-09 du 19/06/08
	Agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP)	Loi n° 47-1775 du 19/09/47, loi 78-763 du 19/07/78, loi n° 92-643 du 13/07/92, décret n° 87-276 du 16/04/87, décret du 10/02/02, circulaire Loi du 10/02/02 ; circulaire Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014
	Dispositifs locaux d'accompagnement	Circulaire DGEFP 2002-53 du 10/12/02 et 2003-04 du 04/03/03
	Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne	articles L7232-1 et suivants du CT ; article D 312-6-1 du CASF
	Toutes décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance pour les GEIQ	article D6325-24 du CT, circulaire DGEFP 97.08 du 25/04/97
	Toutes décisions et conventions relatives à l'insertion par l'activité économique	articles L5132-1 à 6 ; D 5132-10-1 ; R 5132-10-6 à R 5132-10-11 ; D 5132-26 ; R 5132-27 à R 5132-43 ; R 5132-44 à R 5132-47 du CT ; Instruction DGEFP n° 2014-2 du 2 février 2014.
	Agrément des entreprises solidaires	Article R 3332-21-3 du CT

	Décisions d'admission, de prolongation, de suspension ou de suppression du bénéfice du dispositif de la garantie jeunes	Décret n° 2016-1855 du 23 décembre 2016 - articles R 5131-16 à R 51-31-18 du CT
	Conventions pour la promotion de l'emploi	Circulaire DGEFP n° 97-08 du 25/04/1997
	Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments " ESUS"	articles R3332-17-1 du CT
Agences de mannequins	Attribution, renouvellement, suspension, retrait de la licence d'agence de mannequins	Articles L7123-14 et R 7123-8 à -17 du CT
Hébergement collectif	Accusé de réception de la déclaration par un employeur de l'affectation d'un local à l'hébergement, mises en demeures et décision de fermeture concernant ce local	articles 1, 5, 6 et 7 de la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 sur l'hébergement collectif
Conciliation	Procédure de conciliation	articles L2522-4 et R2522-1 à R2522-21 du CT
CISSCT	Mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres)	articles L4524-1 et R4524-1 à 9 du CT
Apprentissage alternance	Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours	articles L6223-1 et L6225-1 à L 6225-3, R6223-16 et R6225-4 à R6225-8 du CT
Main d'œuvre étrangère	Autorisations de travail	articles L5221-2 à L 5221-11 et articles R5221-1 à R 5221-50 du CT
	Visa de la convention de stage d'un étranger	articles R313-10-1 du CESEDA et suivants
Placement au pair	Autorisation de placement au pair de stagiaires "aides familiales"	Décret n° 71-797 du 20/09/1971, accord européen du 21/11/99 circulaire 90.20 du 23/01/99
Titre de Maître-Restaurateur	Délivrance du titre de Maître-restaurateur aux personnes physiques qui exercent leur activité en qualité de dirigeant ou d'employé dans une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration.	Article L 121-82-2 du code de la consommation ; décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maître-restaurateur, modifié par le décret 2015-348 du 26 mars 2015 ; article 244 quarter Q du code général des impôts
Travail illégal	Fermeture administrative à la suite de procès-verbal relevant des infractions au titre du travail illégal	Articles L 8272-2 et R 8272-7 et suivants du CT
	Exclusion de contrats administratifs à la suite de procès-verbal relevant des infractions au titre du travail illégal	Articles L 8272-4 et R 8272-7 et suivants du CT
Aide aux salariés placés en activité partielle	Attribution de l'allocation d'activité partielle	articles L5122-1, R5122-1 à R5122-19 du CT
	Accord préalable d'autorisation d'activité partielle	articles L5122-1, R5122-2 à R5122-4 du CT
Garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi	Exclusion ou réduction temporaire ou définitive du revenu de remplacement	articles L5426-2 à L5426-9, R5426-1 et suivants du CT
Formation professionnelle et certification	Remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation	articles R6341-45 à R6341-48 du CT

	Détermination du montant des rémunérations dues aux stagiaires de la formation professionnelle	Article R6341-37 du CT
	Détermination du montant des frais de transport à rembourser aux stagiaires	Articles R963-1 à R963-4 du CT, article 5 du décret n° 88-368 du 15/04/88 modifié par le décret n° 89-46 du 26/01/89, arrêté du 10/04/89
Obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap	Sanction administrative pour non-respect de l'obligation d'emploi	articles L 5112-6 à L 52-12 ; L 5212-2 t R 5212-31 du CT
	Obligation d'emploi et versement d'une contribution annuelle	Articles R.5212-1 à R.5212-11 et R.5212-19 à R.5212-31 du CT
	Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs en situation de handicap	articles L5212-8 et R5212-15 du CT
Travailleurs en situation de handicap	Subvention d'installation d'un travailleur en situation de handicap	articles R5213-52, D5213-53 à D5213-61 du CT
	Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs en situation de handicap	articles L5213-10 et R5213-32 à R5213-38 du CT
	Aide aux postes des entreprises adaptées	articles R5213-74 à R5213-76 du CT

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne GRAILLOT, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Elisabeth JAULT, Secrétaire Générale.
- M. Pascal MARCOUX, responsable du pôle travail.
- M. Didier LACHAUD, responsable du pôle 3 E-I.
- Mme Clémence TALAYA BIOTEAU, adjointe au responsable du pôle 3 E-I
- Mme Chantal BARATON, Responsable du service Main d'œuvre Étrangère, pour les seules décisions d'acceptation ou avis favorables

Article 3

Subdélégation de signature est donnée à M. Dominique BONNAFOUS, directeur régional adjoint, chef du Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (Pôle C), et à Mme Nathalie CAUVIN, cheffe du service métrologie, et à M. Christian BELNY, chef de l'unité opérationnelle, à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile-de-France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet des Yvelines :

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
Métrologie légale	attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés	décret 2001-387 du 03/05/01 article 37 et arrêté du 31/12/01 article 45
	approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure(en cas d'absence d'organisme désigné)	articles 18 et 23 du décret 2001-387 du 03/05/01
	injonctions aux installateurs d'instruments de mesure	article 26 décret 2001-387 du 03/05/01
	délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés	article 37 du décret n° 2001-387 du 03/05/01, article 43 arrêté du 31/12/01, arrêtés du 01/10/81 et du 07/07/04
Métrologie légale	dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure	article 41 décret 2007-387 du 03/05/01
	aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure	article 62.3 arrêté du 31/12/01
	aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais	article 5 décret du 03/05/01 et article 3 arrêté du 31/12/01

Article 4

Restent soumis à la signature du préfet de département des Yvelines et sont exclus de la subdélégation consentie aux articles 1 et 3 du présent arrêté :

- les correspondances adressées au Président de la République, au Premier Ministre ainsi qu'aux membres du Gouvernement, au Président du Conseil Régional, au Président du Conseil Départemental, aux Maires et aux Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ainsi qu'à leurs cabinets ;
- les réponses aux interventions des parlementaires, du Président du Conseil Régional, du Président du Conseil Départemental, des Maires et des Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Article 5

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet des Yvelines.

Article 6

L'arrêté de subdélégation de signature n° 2019-79 du 26 septembre 2019 est abrogé.

Article 7

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région et de la préfecture du département des Yvelines.

Fait à Aubervilliers, le 14 janvier 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi,

Gaëtan RUDANT



Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-01-15-001

Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur
Benjamin BEAUSSANT
directeur régional et interdépartemental de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière
d'ordonnancement secondaire



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

ARRÊTÉ

**portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT
directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire**

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2019 nommant Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 2 septembre 2019,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris n° 2019-08-26-002 du 26 août 2019, portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 26 août 2019 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef, des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la subdélégation de signature est donnée à :

- M. Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Mme Sylvie PIERRARD, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe ;
- M. Filipe SANTOS, attaché principal d'administration, secrétaire général ;
- Mme Patricia PINOT, attachée d'administration, adjointe au secrétaire général
- Mme Catherine PERICAUD, secrétaire administrative au secrétariat général ;

à l'effet de signer, dans les limites de leurs attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « Enseignement supérieur et recherche agricoles » (n° 142),
- « Enseignement technique agricole » (n° 143),
- « Economie et développement durable de l'agriculture et de la forêt » (n° 149),
- « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (n° 206),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (n° 215),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 354),
- « Développement et transfert en agriculture » (n°775).

Ainsi que, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le préfet de région, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'état dans le cadre des programmes suivants :

- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 354),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n° 723).

Article 2 : Les agents habilités au sein des services à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

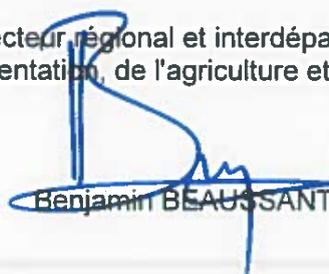
Article 3 : L'arrêté n°IDF-2020-01-06-001 du 6 janvier 2020 est abrogé.

Article 4 : Une copie de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pôle des moyens et de la mutualisation du secrétariat général aux affaires régionales.

Article 5 : Le directeur régional et interdépartemental, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le 15 JAN. 2020

Le directeur régional et interdépartemental
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,



Benjamin BEAUSSANT

ANNEXE

Liste des agents du secrétariat général habilités à valider les opérations comptables dans les outils Chorus

Filipe SANTOS, secrétaire général
Patricia PINOT, adjointe au secrétaire général
Catherine PERICAUD, responsable du pôle comptabilité
Muriel JAMET, agent du pôle comptabilité
Lorinzia CLARUS, agent du pôle comptabilité

Liste des agents habilités à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives

1) DRIAAF site de Cachan

Secrétariat général (SG)

Régis LEMONNIER, responsable de la mission des systèmes d'information
Auréli MAZZOLENI, responsable CEPEC
Adel ZIDI, responsable logistique
Robert KRIER-KOLYADA, responsable et délégué régional de la formation continue

Service régional de la formation et du développement (SRFD)

Emmanuel HEMERY, chef du service
Dominique DANCE, adjointe au chef de service

Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT)

Pierre-Emmanuel SAVATTE, chef du service
Simon COLNÉ, adjoint au chef de service

Service régional d'informations statistiques et économiques (SRISE)

Gérôme PIGNARD, chef du service
Christine CHEVEAU, adjointe au chef de service

Service régional de l'économie agricole (SREA)

Yves GUY, chef du service
Jonathan SAULNIER, adjoint au chef de service

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Nathalie PIHIER, cheffe de service
Laurence GIULIANI, adjointe à la cheffe de service

Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISS)

Pierre CLAVEL, inspecteur santé et sécurité au travail
Marie-Catherine TARADACH, inspectrice santé et sécurité au travail

2) DRIAAF site de Roissy

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP)

Yacine BACHA, chef du poste frontalier de Roissy
Julien GOZARD, adjoint au chef de poste, responsable PEC

3) DRIAAF site de Rungis

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Ludovic DUBOIS, chef de pôle

Zineb HADJOU, responsable unité inspection et agrément

Service régional d'information statistiques et économiques (SRISE)

Réseau des nouvelles des marchés (RNM)

Marie-José PETIT, cheffe de pôle

Franck LEMAITRE, adjoint à la cheffe de pôle

Brigade nationale d'enquête vétérinaire et phytosanitaire (BNEVP)

Marie-Pierre DONGUY, directrice de la BNEVP

Jean-Blaise DAVAINÉ, adjoint à la directrice de la BNEVP

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2020-01-14-013

Décision n° 2020 - 01
portant subdélégation de signature en matière
administrative



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

Décision n° 2020 - 01

portant subdélégation de signature en matière administrative

**LA DIRECTRICE RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ILE-DE- FRANCE,**

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et a lutte contre l'exclusion, en particulier son article 117,
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2013-571 du 1^{er} juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi, des sports et de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, à déléguer certains de leurs pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous leur autorité,
- VU le décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 modifié, portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU l'arrêté interministériel du 5 juillet 2018 portant nomination de Madame Isabelle ROUGIER, inspectrice générale des affaires sociales, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 23 juillet 2018 pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié,
- VU l'arrêté n° IDF-2018-07-18-007 en date du 18 juillet 2018 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière administrative,

DECIDE

Article 1er

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2018-07-18-007 susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Patrick LE GALL, directeur adjoint,
Madame Clémentine PESRET, directrice adjointe,
Monsieur Ivan ROCHARD, secrétaire général,
Madame Catherine LE BRIS secrétaire générale adjointe,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.

Article 2

Subdélégation de signature est également donnée, dans la limite de leurs compétences respectives à :

Monsieur Tanneguy BRUTÉ DE RÉMUR, chef du bureau des ressources humaines, à l'exception :

- des correspondances aux administrations centrales, aux préfetures et aux organisations syndicales,
- des décisions d'imputabilité ou de non imputabilité des accidents de services,
- des décisions d'autorisations de télétravail,
- des décisions de placement ou de prolongation, relatives au congé de longue maladie, au congé de longue durée et au congé de grave maladie,
- des notifications individuelles de régime indemnitaire,
- des validations de demandes de mutations entrantes et sortantes,
- des rapports de proposition de promotion ou d'avancement.
- des arrêtés d'autorisation de cumul d'activités

Madame Dominique HUEBER, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation, à l'exception :

- des correspondances aux administrations centrales, aux préfetures et aux organisations syndicales.

Article 3

Demeurent réservés à la signature du préfet de région les actes mentionnés à l'article 6 de la délégation de signature susvisée.

Article 4

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

Article 5

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14/01/2020

La directrice régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

SIGNE

Isabelle ROUGIER

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2020-01-14-014

Décision n° 2020 – 02
portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire



Préfet de la région Île-de-France

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement

Décision n° 2020 – 02

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

LA DIRECTRICE REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la construction et de l'habitat,
- VU le code l'action sociale et des familles,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté interministériel du 5 juillet 2018 portant nomination de Madame Isabelle ROUGIER, Inspectrice générale des affaires sociales, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 23 juillet 2018 pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté n° IDF-2019-12-27-006 du 27 décembre 2019 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

DECIDE

Article 1^{er}

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF-2018-07-18-008 susvisé, subdélégation de signature est donnée :

1. Pour les attributions de l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé, en matière de réception, de répartition et de réallocation de crédits, à :

Monsieur Patrick LE GALL, directeur adjoint,
Madame Clémentine PESRET, directrice adjointe,
Monsieur Ivan ROCHARD, secrétaire général,
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe.

2. Pour les attributions des articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé, relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État de l'unité opérationnelle DRIHL à :

Monsieur Patrick LE GALL, directeur adjoint,
Madame Clémentine PESRET, directrice adjointe,
Monsieur Ivan ROCHARD, secrétaire général,
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe.

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 100 000€ pour les subventions de fonctionnements et tous les autres actes hors marché public.

pour les budgets relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s) à :

Madame Odile MAURICE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Johana BERTHAU, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement de l'insertion,
Madame Sandie MICHELIS, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Cyrille LEWANDOWSKI, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Frédéric ESNAULT, chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Monsieur Joël MOGNOL, adjoint au chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 100 000€ pour les subventions de fonctionnements et tous les autres actes hors marché public.

et pour les budgets relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s) à :

Madame Dominique HUEBER, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation,

Monsieur Tanneguy BRUTÉ DE RÉMUR, chef du bureau des ressources humaines,

Dans la limite de 25 000 € hors taxe.

3. Pour les attributions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, en matière d'accords-cadres et de marchés publics, à :

Monsieur Patrick LE GALL, directeur adjoint,

Madame Clémentine PESRET, directrice adjointe,

Monsieur Ivan ROCHARD, secrétaire général,

Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe.

et, pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et leurs pièces d'ordonnancement secondaire, relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s), d'un montant inférieur à 90.000 € hors taxe, à :

Madame Odile MAURICE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,

Madame Johana BERTHAU, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,

Madame Sandie MICHELIS, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,

Monsieur Cyrille LEWANDOWSKI, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,

Monsieur Frédéric ESNAULT, chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,

Monsieur Joël MOGNOL, adjoint au chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation,

et, pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et leurs pièces d'ordonnancement secondaire, relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s), d'un montant inférieur à 25.000 € hors taxe, à :

Madame Dominique HUEBER, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation,

Monsieur Tanneguy BRUTÉ DE RÉMUR, chef du bureau des ressources humaines,

4. Pour les attributions de l'article 5 de l'arrêté susvisé, en matière de fixation des dotations budgétaires des établissements sociaux, à :

Monsieur Patrick LE GALL, directeur adjoint,

Madame Clémentine PESRET, directrice adjointe,

Monsieur Ivan ROCHARD, secrétaire général,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, toutes décisions en matière d'ordonnancement secondaire

5. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus Formulaires à :
6. Madame Odile MAURICE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Johana BERTHAU, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Souhila LAKHOUS, chargée des fonctions budgétaires et comptables,
Monsieur Franck BELAN, chargé des fonctions budgétaires et comptables,
Monsieur Anthony BONNAFOUS-FABIANI, chargé des affaires générales et budgétaires,
Madame Sandie MICHELIS, cheffe de service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions
Monsieur Cyrille LEWANDOWSKI, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Caroline NIGON, responsable du pôle Accompagnement social et Populations spécifiques,
Monsieur Frédéric ESNAULT, chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Monsieur Renaud BIDOU, chef du bureau de la programmation des financements du parc public et de l'hébergement.

Article 2

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 3

Les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14/01/2020

La directrice régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

SIGNE

Isabelle ROUGIER

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2020-01-14-012

Arrêté portant délégation de signature à , Mme Isabelle
ROUGIER,
directrice régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement
de la région Ile-de-France, en matière administrative



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
PPP/SCIL/BC

ARRETE

**portant délégation de signature à , Mme Isabelle ROUGIER,
directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
de la région Ile-de-France, en matière administrative**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de justice administrative ;
- VU** le code de l'urbanisme ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de la construction et de l'habitation ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 modifiée de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, et notamment l'article 117 ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2013-571 du 1er juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité ;

5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15
Standard : 01 82 52 40 00 - Site Internet : www.ile-de-france.gouv.fr

- VU** le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013, modifié, autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté interministériel du 5 juillet 2018 portant nomination de Mme Isabelle ROUGIER, inspectrice générale des affaires sociales, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Ile-de-France à compter du 23 juillet 2018 pour une durée de cinq ans ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, à l'exception des attributions en matière de logement pour lesquelles les conditions de délégation sont précisées à l'article 4 du présent arrêté et à l'exception des actes mentionnés à l'article 6 du présent arrêté.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, tous arrêtés, décisions, ou pièces relevant de la délégation de pouvoir consentie par la réglementation en vigueur au préfet de la région d'Ile-de-France par le ministre chargé du développement durable et le ministre chargé des affaires sociales en matière de gestion de personnels .

Article 3

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, les conventions, prévues au III de l'article R441-2-5 du code de la construction et de l'habitation, avec les personnes mentionnées à l'article R441-2-1 du code de la construction et de l'habitation assurant le service d'enregistrement des demandes de logement locatif social.

Article 4

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, à l'effet de signer

au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, les actes et avis suivants relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France en matière de logement :

- Les actes consécutifs du comité régional de l'habitat et de l'hébergement liés à l'exécution des budgets (BOP 135-Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ; crédits de l'agence nationale de l'habitat) ;
- Les avis sur les opérations programmées contractualisées par les délégations locales de l'Agence nationale de l'habitat ;
- Les avis sur les conventions de gestion et les avenants s'y afférent des établissements publics de coopération intercommunale délégataires des aides à la pierre accordées par l'Agence nationale de l'habitat ;
- Les actes de gestion courante en matière d'exécution budgétaire annuelle (BOP 135-Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ; crédits de l'agence nationale de l'habitat).

Article 5

Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs.

Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - pôle des moyens et de la mutualisation du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 6

Sont exclus de la délégation consentie aux articles 1^{er}, 2 et 3 du présent arrêté :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics, à l'exception des conventions prévues au III de l'article R441-2-5 du code de la construction et de l'habitation, dans le cadre du service d'enregistrement des demandes de logement locatif social et des conventions d'utilité sociale définies dans l'article L445-1 du code de la construction et de l'habitation,
- Les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement, ou relevant de la délégation de pouvoir consentie par la réglementation en vigueur au préfet de la région d'Ile-de-France par le ministre chargé du développement durable et le ministre chargé des affaires sociales en matière de gestion de personnels, ou des attributions du préfet de région dans le cadre du service d'enregistrement des demandes de logement locatif social, sauf en ce qui concerne les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative,
- Les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- Les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes les correspondances destinées aux autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Ile-de-France.

Article 7

L'arrêté IDF-2018-07-18-007 du 18 juillet 2018 portant délégation de signature à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, en matière administrative est abrogé.

Article 8

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et la directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris accessible sur le site internet de la préfecture de Paris www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, 14 janvier 2020

Le Préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris

Michel CADOT
Signé

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2020-01-14-010

Arrêté portant délégation de signature à M. Jérôme
GOELLNER,
directeur régional et interdépartemental de
l'environnement et de l'énergie
de la région Île-de-France, en matière administrative

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
PPP/SCIL/BC

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature à M. Jérôme GOELLNER,
directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie
de la région Île-de-France, en matière administrative**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de justice administrative ;
- VU** le code de l'énergie ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative a ux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 modifié relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;
- VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- VU** le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 modifié relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L122-1 et L122-7 du code de l'environnement ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié r elatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relat if à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013, modifi é, autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté du 30 mars 2016 portant nomination de M. Jérôme GOELLNER, ingénieur général des mines, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France, à compter du 25 avril 2016 ;

- VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France, à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 5 du présent arrêté.

Article 2

Délégation de signature est donnée à M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions ou pièces relevant de la délégation de pouvoir consentie par la réglementation en vigueur au préfet de la région d'Île-de-France par le ministre chargé de l'environnement et de l'énergie en matière de gestion de personnels.

Article 3

Sous réserve des dispositions de l'article 5 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, l'accord préalable à la délivrance d'une autorisation d'installation d'une enseigne sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre.

Article 4

M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

La décision de subdélégation est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Une copie de cette décision de subdélégation est adressée au préfet de la région d'Île-de-France – pôle moyens et mutualisation du secrétariat général pour les affaires régionales

Article 5

Sont exclus de la délégation consentie aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- Les mémoires en défense présentés au nom de l'État à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France, ou relevant de la délégation de pouvoir consentie par la réglementation en vigueur au préfet de la région d'Île-de-France par le ministre chargé de l'environnement et de l'énergie en matière de gestion de personnels, sauf en ce qui concerne les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative ;
- Les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département ;
- Les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan État-région.

Par ailleurs, une copie de toutes les correspondances destinées aux autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, est simultanément adressée au préfet de la région d'Île-de-France.

Article 5

L'arrêté IDF-2017-06-19-014 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France, en matière administrative est abrogé.

Article 6

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 14 janvier 2020

Le Préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris

Michel CADOT
Signé

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2020-01-14-011

Arrêté portant délégation de signature à Mme Emmanuelle
GAY,
directrice régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement de la région
Ile-de-France, en matière administrative



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
PPP/SCIL/BC

ARRETE

**portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY,
directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région
Ile-de-France, en matière administrative**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de justice administrative ;
- VU** le code de la construction et de l'habitation ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- VU** le code de l'urbanisme ;
- VU** le code de la voirie routière ;
- VU** le code des transports ;
- VU** le code du domaine de l'Etat ;
- VU** le code du patrimoine ;
- VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU** la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
- VU** le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics d'Etat ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15
Standard : 01 82 52 40 00 - Site Internet : www.ile-de-france.gouv.fr

- VU** le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile de France ;
- VU** le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013, modifié, autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté interministériel du 29 mai 2005 modifié portant constitution des directions interdépartementales des routes ;
- VU** l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-12-15-021 du 15 décembre 2016 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Ile-de-France ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Ile-de-France, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, à l'exception des actes mentionnés à l'article 4 du présent arrêté.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Ile-de-France, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, tous arrêtés, décisions ou pièces relevant de la délégation de pouvoir consentie par la réglementation en vigueur au préfet de la région d'Ile-de-France en matière de gestion de certains personnels occupant un emploi dans les services déconcentrés du ministère chargé du développement durable et du ministère des transports.

Article 3

Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Ile-de-France, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs.

Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - pôle des moyens et de la mutualisation du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Sont exclus de la délégation consentie aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- Les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives, nés de l'activité de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ou relevant de la délégation de pouvoir consentie par la réglementation en vigueur au préfet de la région d'Ile-de-France en matière de gestion de certains personnels occupant un emploi dans les services déconcentrés du ministère chargé du développement durable et du ministère des transports, sauf en ce qui concerne les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative ;
- Les avis sur la portée des dispositions du schéma directeur de la région d'Ile-de-France (S.D.R.I.F) ;
- Les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département ;
- Les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Une copie de toutes les correspondances destinées aux autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Ile-de-France.

Article 5

L'arrêté IDF-2018-04-24-006 du 24 avril 2019 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Ile-de-France, en matière administrative est abrogé.

Article 6

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 14 janvier 2020

Le Préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris

Michel CADOT
Signé